

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : AVANCE SUR SUBVENTION 2004
AU C.C.A.S.**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET,
M. BELLOT,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY -
Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN
par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par
Mlle MILLET.

Absents représentés :

Absents excusés MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances rappelle que lors du Conseil du mois d'octobre, une subvention supplémentaire de **5.000 Euros** avait été octroyée au C.C.A.S. pour l'équilibre de son budget supplémentaire.

Il indique qu'en cette fin d'année, les recettes prévues de la part de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de l'ordre de 360.000 Euros qui concernent :

- La P.S.E. de l'année 2002 pour un montant de 175.000 Euros
- La P.S.E. de l'année 2003 pour un montant de 185.000 Euros

n'ont toujours pas été versées, ce qui occasionne au C.C.A.S. d'importantes difficultés de trésorerie pour terminer l'année, et notamment faire la paie du mois de décembre.

Il propose en conséquence d'accorder au C.C.A.S. **une avance** de 35.000 Euros nécessaire pour terminer l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget 2003,
- Vu la demande du CCAS,
- Décide de l'attribution d'une **avance sur subvention 2004** au CCAS d'un montant **de 35 000 Euros**,
- Dit que cette dépense figure à l'article 65736 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2003
- de la publication 20 décembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 19 décembre 2003